

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Séance ordinaire du 30 mars 2015

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Aujourd'hui le trente mars deux mille quinze à 18 heures 35.

Le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 24 mars 2015 (convocation affichée en Mairie en date du 24 mars 2015) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

PRÉSENTS À LA SÉANCE

PRÉSENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Pierre LABORDE - Sylvie CÉSARD-BRUNET - Patrick BLANC - Brigitte GUYONNAUD - Jean-Claude MARSAULT - Sandrine LACAUSSADE - Jacques PADIE - Isabelle MAILLÉ - Michel BRET, Adjoints.

Matthias SWIERZEWSKI - Aysel AZIK - Jean-Marie DELUCHE - François GUÉNET - Christiane DEPALLE - Bruno FARÉNIAX
Monique MÉDEVILLE - Mélanie BÉNARD - Christophe JUSSON - Aurore LAMOTHE - Francis JOVER - Philippe GALLÈS - Jean-Louis ALBENTOSA - Nathalie GAUTIER - Christian FACIONE Valérie CARPENTIER - Luc SIBRAC - Patricia DUREAU - Louis GARNIER, Conseillers municipaux.

**EXCUSÉS
REPRÉSENTÉS :** Sylvie LACOSSE-TERRIN - Virginie JOUVE - Gilles PENEL - Danièle LALEMANT, Conseillers municipaux.

**SECRÉTAIRE
DE SÉANCE** Michel BRET

LA SÉANCE EST OUVERTE.

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil municipal.

Elle remercie les électeurs qui se sont déplacés pour voter les 22 et 29 mars, à l'occasion des élections départementales. Elle note une participation moins importante au second tour qu'au premier et estime que ce phénomène pose question. Cette dernière prend acte de l'expression de la population, tant dans le canton des Portes du Médoc que dans l'ensemble du Département de la Gironde, mais aussi à l'échelon national.

Madame le Maire remercie les agents de l'état civil, ainsi que tous les services qui ont participé à l'organisation des élections. Elle salue aussi tous ceux qui ont tenu les bureaux de vote, présidents et assesseurs. Madame le Maire tient à préciser que ces derniers sont des citoyens non rémunérés qui, volontairement, donnent de leur temps pour tenir les bureaux de vote. Il s'agit donc d'un acte entièrement bénévole et citoyen, d'autant plus que certains d'entre eux y ont consacré la journée entière.

Madame le Maire explique qu'il est dommage d'avoir prétendu « Être Charlie » en janvier 2015 pour, ensuite, ne pas assumer ses fonctions de citoyenneté. Elle annonce que, dans le futur, à l'occasion de nouvelles élections, elle continuera de faire appel aux bonnes volontés.

Au nom de son groupe, Jean-Louis ALBENTOSA adresse ses félicitations sincères et républicaines à son collègue Bruno FARÉNIAX, ce dernier faisant partie du quatuor qui a été élu au Conseil départemental ce dimanche 29 mars. Il s'associe aux remerciements formulés par Madame le Maire à l'égard de tous ceux qui ont tenu des bureaux de vote, qui ont ensuite, à partir de 19 heures, procédé au dépouillement. Ce dernier remercie également tous les services techniques qui ont travaillé pour que ces élections se déroulent dans de bonnes conditions.

Madame le Maire propose à Michel Bret d'être Secrétaire de séance, lequel accepte. Puis, elle énumère les pouvoirs en sa possession :

- ✓ Madame Virginie JOUVE à Madame Sylvie CÉSARD-BRUNET,
- ✓ Madame Danièle LALEMANT à Monsieur Michel BRET,
- ✓ Madame Sylvie LACOSSE-TERRIN à Madame Aurore LAMOTHE,
- ✓ Monsieur Gilles PENEL à Monsieur Jacques PADIE.

Adoption du procès-verbal du 9 février 2015

En l'absence de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Du point de vue formel, Madame le Maire explique que, désormais, le compte de gestion et le compte administratif de l'année précédente, en tant que photographie financière de l'exercice antérieur, seront examinés en même temps que le budget primitif de l'année qui commence.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

**Affaire n° 15-018 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER
BUDGET 2014 DE LA COMMUNE**

**Affaire n° 15-019 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER
BUDGET ANNEXE 2014 DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS**

Ces deux points sont présentés conjointement.

Le Trésorier a établi ces deux comptes de gestion, lesquels retracent les mouvements comptables de l'année. Les écritures correspondent tout à fait aux deux comptes administratifs, respectivement pour la Commune et pour la régie des transports.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ de déclarer que les deux comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, les deux délibérations ci-dessus sont adoptées à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

**Affaire n° 15-020 : BILAN DES OPÉRATIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES
BUDGET 2014 DE LA COMMUNE**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose à la Commune de présenter le bilan des opérations foncières et immobilières, lesquelles sont récapitulées en annexe au compte administratif. Force est de constater que des frais de notaire ont été délivrés dans le cadre d'une acquisition motivée par un alignement de voirie. Il n'y a pas d'autre élément au bilan.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ d'accepter le bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées en 2014, lequel sera annexé au compte administratif 2014, conformément à l'article L2241-1 du CGCT ;
- ✓ d'accepter le tableau récapitulatif des cessions d'immeubles ou de droits réels, qui sera également annexé au compte administratif 2014, conformément à l'article L2241-1 du CGCT.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 15-021 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2014 DE LA COMMUNE

Globalement, le budget de l'année 2014 a été maîtrisé.

Section de fonctionnement

En fonctionnement, les recettes ont été moins importantes qu'en 2013, moyennant un écart de 0,72 %, soit 180 000 euros en moins. En réalité, en excluant les recettes exceptionnelles, la baisse réelle correspond à 0,36 %, soit 92 000 euros.

Le chapitre 74 (dotations et subventions) a été en diminution par rapport à l'année 2013, à raison de 2,8 %. La DGF affiche une baisse de 8,8 %, soit 169 000 euros de moins, alors que la population blanquefortaise a augmenté de 354 habitants. S'ajoutent d'autres baisses, notamment du fait de la dégressivité de la CAF. Dans le cadre du contrat CEJ, la Ville a perdu 92 000 euros entre 2013 et 2014.

Le chapitre 70 (produit des services) se traduit également par une baisse d'une année sur l'autre, laquelle est liée en particulier à la réforme des rythmes scolaires et son application, c'est-à-dire à la nouvelle plage horaire du mercredi matin scolarisé. De ce fait, des créneaux sportifs et culturels destinés aux enfants ont disparu, entraînant une baisse des recettes découlant de l'accueil du mercredi.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, l'évolution a été très contenue, à hauteur seulement de 1,78 %. Les charges de caractère général, en revanche, ont diminué de 5,04 %, soit plus de 257 000 euros en moins. Cela démontre que les efforts de rationalisation, déjà déployés depuis plusieurs années par l'ensemble des services municipaux, ont été poursuivis en 2014.

Comme dans de nombreuses autres collectivités, les charges de personnel ont en revanche progressé de 3,45 %, soit de 476 000 euros. Cette évolution est expliquée notamment par la réforme concernant la catégorie C et quelques agents de la catégorie B, avec une incidence sur le budget 012 de 282 000 euros. La réforme des rythmes scolaires a également joué un rôle, moyennant un coût de 57 000 euros pour les quatre premiers mois suivant la mise en place en septembre 2014. À noter quelques autres augmentations réglementaires de cotisations qui ont également contribué à la hausse du budget réalisé 012.

Le chapitre 14 (atténuation de produits) est marqué par une baisse de recettes, principalement au titre du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales). Après avoir progressé, cette contribution se stabilisera à partir de 2016 à 2 % des recettes fiscales.

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) a augmenté de 4,1 %, notamment en raison du soutien apporté à l'EPCC Carré-Colonnes dans le cadre du réaménagement du centre-ville et de la fermeture du cinéma qu'il a fallu compenser en partie. Cette hausse résulte également de la progression proposée aux crèches associatives, pour un montant de 27 000 euros, ainsi que de la subvention versée à la nouvelle association Rustine et Cambouis.

L'analyse des ratios montre que l'épargne brute a diminué de 573 000 euros entre 2013 et 2014, mais qu'elle reste à un niveau satisfaisant. À cet égard, la situation de Blanquefort n'a rien d'exceptionnel, puisque les 28 autres Communes de la Métropole ont vu aussi leur taux d'épargne brute se dégrader. Somme toute, le taux à Blanquefort s'avère supérieur à la moyenne de ces 28 Villes.

Section d'investissement

Les dépenses d'équipement de l'année 2014 ont atteint 3 millions d'euros, contre 2,9 millions d'euros en 2013. Elles marquent donc une progression. Le taux de réalisation s'est élevé à 57 %, également en progression dès lors que sont intégrés les reports. Par ailleurs, la Ville de Blanquefort n'a pas contracté de nouvel emprunt en 2014. L'autofinancement a en effet permis de couvrir les dépenses d'équipements.

En 2014, la Ville a poursuivi son effort de désendettement. De fait, elle a remboursé 657 000 euros en capital et 152 000 euros au titre des intérêts. Le désendettement est donc continu et la Ville entend persévérer dans ce sens en 2015. L'encours de la dette a diminué, de sorte qu'il est établi à un peu plus de 5,2 millions d'euros en fin d'année 2014.

S'agissant de l'encours de la dette par habitant, le ratio de la Ville de Blanquefort se révèle très bas par rapport à la strate de population. Il s'élève en effet à 332 euros, contre un peu plus de 964 euros à l'échelle nationale. Par conséquent, la capacité de désendettement de la Commune est égale à 1,9 an.

Parmi les dépenses d'investissements réalisées en 2014, il faut retenir les travaux menés en centre-ville et pour les Colonnes. La Commune de Blanquefort avait décidé de mettre l'accent sur les équipements culturels et scolaires.

Synthèse

La Commune est soumise à un effet de ciseau. En effet, les recettes diminuent alors que, parallèlement, les dépenses progressent. Parmi les différentes explications à ce phénomène, il faut citer la perte de recettes importantes et les réformes majeures qui ont impacté le 012. Il en résulte des marges de manœuvre financières qui sont devenues plus restreintes, ainsi que la diminution de l'épargne brute, à l'instar des autres collectivités de France.

Pour autant, la Ville de Blanquefort poursuit ses efforts visant une bonne gestion. De fait, les charges à caractère général ont baissé, tandis que le désendettement progresse, ce qui ne pourra qu'être profitable pour les années à venir.

Malgré cet effet de ciseau, la Commune a réalisé ses objectifs :

✓ réussir la mise en place de la réforme des rythmes scolaires ;

- ✓ continuer d'œuvrer pour la solidarité, notamment à travers les services d'aide à domicile ;
- ✓ soutenir la culture ;
- ✓ faire progresser les investissements communaux.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ d'acter la présentation du compte administratif de l'année 2014 ;
- ✓ de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrées et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✓ de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- ✓ de voter et arrêter les résultats définitifs.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Pierre LABORDE salue la grande qualité du diaporama présenté par Sylvie CÉSARD-BRUNET. Il note que le compte administratif a permis la réalisation de grands travaux, mais souhaite attirer l'attention sur ces chantiers, en particulier sur :

- ✓ l'extension et l'habillage des Colonnes ;
- ✓ l'installation de deux sanitaires publics ;
- ✓ le réaménagement de la cour de l'école élémentaire de Caychac et la mise en accessibilité de la partie haute ;
- ✓ l'achat d'un bus scolaire ;
- ✓ l'aménagement de la rue du 11 novembre ;
- ✓ l'enfouissement de divers réseaux, dans l'avenue du Général de Gaulle ;
- ✓ les travaux menés en centre-ville, rue de la Gare et boulevard Alcide Lançon ;
- ✓ l'arrosage et le drainage du stade Émile Miart.

Pierre LABORDE précise que l'ensemble de ces travaux a coûté à la Commune un peu moins de 2,3 millions d'euros, mais aussi que le taux de réalisation est en constante augmentation depuis 2011. En 2014, ce taux a dépassé 52 %.

Il indique que le label de la quatrième fleur a été renouvelé à la Ville de Blanquefort, soit une récompense à la démarche de valorisation du patrimoine. C'est aussi un encouragement pour continuer d'améliorer la qualité de vie des habitants, aussi bien que des visiteurs, ainsi que pour favoriser l'attractivité touristique, commerciale et économique, pour agir en faveur de l'environnement et pour renforcer le lien social. Enfin, cette quatrième fleur équivaut véritablement à la reconnaissance du travail accompli par les services en charge du cadre de vie, en particulier ceux qui s'occupent des espaces verts.

De plus, la Ville de Blanquefort a obtenu deux libellules, lesquelles récompensent les actions menées en faveur du maintien ou de la réapparition de la biodiversité. La

Commune a aussi remporté le premier prix de la presse territoriale, dans la tranche des Villes de 15 000 à 50 000 habitants. Au sein de cette tranche, Blanquefort fait partie de celles qui sont les moins peuplées, mais a tout de même gagné le prix. La politique en cours vise à maintenir cette qualité de service pour les prochaines années.

- Michel BRET souligne l'importance du budget consacré à la culture en 2014, et il s'en félicite. Cet effort prolonge les travaux qui avaient été réalisés dans le cadre de l'agrandissement du pôle de musique et danse. La réfection des Colonnes s'avérait nécessaire au regard des usagers de la médiathèque. En effet, la terrasse était devenue dangereuse. Cette opération a fourni l'occasion de redonner un coup de jeune à l'ensemble du bâtiment, des murs à la toiture, qui en avait besoin. Aujourd'hui, la population blanquefortaise dispose d'un bel outil culturel. Les utilisateurs du Carré et des Colonnes disposent désormais de mètres carrés supplémentaires qui facilitent les événements qu'ils organisent, qu'il s'agisse de ciné-goûters ou de ciné-brunchs par exemple. La médiathèque constitue un outil complémentaire permettant d'accueillir différentes animations, également avec plus de superficie disponible par rapport à la configuration antérieure.

Michel BRET remarque que ce lieu est partagé entre les différents acteurs culturels et associatifs. Tous les Conseillers municipaux sont invités à s'y rendre dans la soirée du mercredi 1^{er} avril, pour le vernissage de l'exposition des dessins de Thomas Gève. Celle-ci correspond au 70^e anniversaire de la libération des camps de concentration. La date de l'inauguration officielle du nouveau Carré-Colonnes n'est pas encore fixée, la Ville souhaite que le nouvel espace culturel porte le nom d'Annie AUBERT, ancienne Directrice de la médiathèque.

- Jean-Louis ALBENTOSA se voit dans l'obligation, face à ce concert de louanges, de confirmer que son groupe ne peut, une fois encore, que jouer le rôle de mouche du coche. En effet, la vision de l'opposition n'est pas tout à fait la même que celle de la majorité. Il note qu'il y a déjà eu, dans cette enceinte, pléthore d'interventions, parfois enflammées, sur le compte administratif et les mandatures précédentes. Il y a même eu des claquages de porte à l'occasion de certains budgets. Pour autant, Jean-Louis ALBENTOSA tient à rester serein.

Ce dernier accepte de donner quitus, sur les grandes lignes et en matière de gestion, à la majorité. Cependant, il déplore que les recettes soient encore cette année en diminution, tandis que les dépenses sont encore en augmentation. Le constat est alors le même : celui de l'effet de ciseau. Face à cette situation, Jean-Louis ALBENTOSA et son groupe s'interrogent sur l'exercice 2014. Ils estiment qu'une gestion qui aboutirait à l'équilibre devrait pouvoir être trouvée. Or, Jean-Louis ALBENTOSA observe que nombre de Communes, et même l'État à différents échelons, ont pris l'habitude de cumuler des recettes en diminution et des dépenses en hausse.

L'opposition s'est intéressée à un certain nombre de postes du compte administratif. Ainsi, si la majorité semble se satisfaire d'une augmentation de 3,5 % de la masse salariale, tel n'est pas le point de vue de l'opposition. En effet, en dépit du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), la strate dont fait partie la Commune de Blanquefort n'affiche généralement pas des augmentations de 3,5 %, mais plutôt de 1,9 % à 2,0%. La comparaison du taux d'augmentation de Blanquefort et de la moyenne des villes similaires permet de conclure à un dérapage de la masse salariale. Il ne faut pas oublier que ce poste budgétaire correspond à une grande partie des dépenses dans une commune telle que Blanquefort.

S'agissant du ratio de dette que Madame le Maire juge très bon, Jean-Louis ALBENTOSA reconnaît que l'endettement par habitant n'est pas très important. Il rappelle cependant que la dette signifie qu'il y a des investissements et, par conséquent, un certain nombre de services supplémentaires apportés à la population. La dette repose aussi, surtout en cette période difficile, sur des opportunités d'emploi, notamment pour les Blanquefortais. En conclusion, ce ratio est satisfaisant, car il illustre le très faible endettement de la Ville. Pour autant, Blanquefort serait en capacité de s'endetter raisonnablement, de manière à rejoindre la strate des communes de même taille et, surtout, d'investir suffisamment.

Enfin, Jean-Louis ALBENTOSA met en exergue la baisse des dotations en provenance de la CAF. Il annonce que son groupe votera contre ce compte administratif. Il espère que la situation s'améliorera au cours des mois à venir.

- S'agissant de la masse salariale, Brigitte GUYONNAUD, en tant qu'élue en charge des solidarités, rappelle que le CCAS représente véritablement un outil d'intervention pour la commune. La collectivité compte en effet sur ces techniciens et travailleurs sociaux qui sont au service de la population. La majorité se félicite d'avoir maintenu le budget du CCAS au fil des années, lançant ainsi un signal important envers toutes les personnes qui se trouvent en difficulté, ce quelle que soit la nature de ces difficultés, et qui sont effectivement accompagnées par le CCAS.

Brigitte GUYONNAUD reconnaît l'augmentation de la masse salariale, de façon d'ailleurs mécanique, tout en soulignant qu'il s'agit à proprement parler d'un outil de travail dans le domaine de l'action sociale. À ce titre, elle remercie les salariés du CCAS qui se mettent au service de la population.

- Jean-Louis ALBENTOSA explique que son propos ne tendait pas à convaincre qu'il faudrait réaliser des économies sur le budget consacré au CCAS. Il rappelle seulement qu'une masse salariale doit être contrôlée et gérée. Il considère qu'il est possible de faire mieux à moyens égaux et, par conséquent, d'analyser correctement la situation. Jean-Louis ALBENTOSA part du principe que ce n'est pas parce qu'une collectivité dépense plus qu'elle dépense mieux.

- Faisant référence à sa délégation, Jean-Claude MARSAULT constate que les réformes engagées depuis septembre 2014 dans l'éducation ont été accompagnées de commentaires portant sur les frais supplémentaires occasionnés. Il considère, pour sa part, que ces dépenses sont pour la bonne cause et au service des enfants.

Jean-Claude MARSAULT met en avant le travail considérable d'analyse et de concertation qui a été mené depuis un an et demi, à partir des valeurs et idées qui ont orienté les choix éducatifs déployés depuis le mois de septembre 2014. Concrètement, la Ville est passée du « dire » au « faire », à travers la mise en place de l'aménagement des nouveaux rythmes de vie de l'enfant, dans un système basé sur la co-éducation, tant scolaire que périscolaire et extrascolaire.

Cette réforme nécessitait une réorganisation profonde qui, globalement, s'est bien passée cette année, à la fois pour les enfants, les agents, les enseignants et les parents. Il s'agit d'une évolution qu'il faut appréhender dans sa globalité. L'évaluation de cette phase est en cours, mais, pour l'instant et dans l'ensemble, il apparaît qu'elle est placée sous le signe de la réussite.

Pour Blanquefort, dans de nombreux services, l'impact du changement d'organisation est important. De fait, la Commune a engagé près de 200 agents pour ce nouveau système qui modifie l'organisation du travail. Jean-Claude MARSAULT félicite tous les agents qui se sont mobilisés dans ce travail.

Ce dernier souligne que les moyens engagés pour la mise en œuvre de la réforme profitent à 80 % des enfants. En effet, les activités mises en place le sont dans les écoles maternelles et élémentaires. Cette évolution se traduit par une vingtaine d'animateurs employés en plus de l'effectif qui existait auparavant, afin d'assurer l'encadrement, l'animation et la sécurité des enfants blanquefortais.

Il s'agit aussi, à travers les nombreuses activités proposées par la Ville, de partager des nouveaux espaces et de mutualiser les équipements matériels. C'est également l'occasion d'un enrichissement à partir de relations avec des nouveaux partenaires, en l'occurrence avec une dizaine d'associations qui contribuent à la découverte et à l'éveil sportif et culturel, ainsi qu'à la sensibilisation de l'environnement.

Jean-Claude MARSAULT estime que le projet conduit la municipalité à reconsidérer, de façon collégiale, l'éducation dans sa globalité. C'est d'ailleurs l'ensemble des acteurs, parents, enseignants et agents animateurs qui est mobilisé. Une enquête a été menée en fin d'année 2014 auprès des familles, et plus de 50 % d'entre elles ont réagi favorablement à cette initiative. Il est vrai qu'il s'agit d'un engagement fort en matière de solidarité et de soutien aux familles. Véritablement, la Commune a décidé que les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) seraient gratuits : un choix que n'ont pas fait toutes les communes de la région, notamment celle de Bordeaux.

Cette orientation se traduit par un coût important pour Blanquefort. Jean-Claude MARSAULT affirme que la Ville assume le principe de l'éducation pour tous et qu'elle en fait une priorité, au même titre que l'équité. De fait, 80 % des familles bénéficient de la réforme.

Jean-Claude MARSAULT ajoute que, parallèlement, la collectivité continue de développer notamment les accueils périscolaires et les multi-activités. De plus, la Commune a ouvert la restauration scolaire le mercredi. Somme toute, ce sont de nombreuses initiatives nouvelles et engagements. L'équipe en place espère que l'évaluation et le bilan qui sont en cours démontreront que les mesures prises à l'occasion de la réforme sont largement positives et que les enjeux financiers en valent la peine.

- À propos de l'augmentation des charges de personnel qui est pointée par l'opposition, Patrick BLANC évoque deux articles de presse selon lesquels ce poste, également en 2014, a progressé de plus de 6 % au Bouscat, ainsi que de 3,9 % à Talence.

- Matthias SWIERZEWSKI signale que l'analyse financière concernant la CAF ne saurait être faite qu'à sens unique, étant donné que certaines recettes sont à la hausse, tandis que d'autres sont en diminution. Ainsi, dans la perspective du prochain renouvellement du contrat Enfance Jeunesse, il apparaît que, jusqu'à présent, certaines actions menées en partenariat entre la CAF et la Ville donnent lieu à une dégressivité mécanique et systématique qui entraîne une baisse de recettes sur laquelle la Ville n'a aucune prise.

Parallèlement, certaines recettes augmentent, notamment celles qui sont liées aux prestations de services. En l'occurrence, la CAF propose aux acteurs communaux une

grille de financement de soutien. En fonction de l'atteinte des objectifs, les recettes peuvent être supérieures à ce qui est prévu à travers cette grille. La Ville de Blanquefort a travaillé pour maximiser un certain nombre de ces recettes, mais cet effort est amoindri par l'effet mécanique de dégressivité qui est inscrit aux contrats passés. Pour autant, il serait abusif de traduire ce double phénomène par un désengagement, puisque cela ne correspond pas à la réalité.

- Jean-Louis ALBENTOSA s'adresse à Patrick BLANC en lui rappelant que « comparaison n'est pas raison », notamment par rapport à la Commune du Bouscat. Il souligne que le GVT n'y est que de 1,78 % en 2014, contre 3,5 % à Blanquefort. De même, à Lacanau, le GVT ne s'élève qu'à 1,92 %. L'évolution du GVT semble donc excessive à Blanquefort.

- Pierre LABORDE explique que l'augmentation du GVT est conforme aux règles fixées en matière d'avancement et de promotion du personnel. Pour diminuer ou moins augmenter la masse salariale, il faudrait modifier ces règles, donc expliquer aux agents que leur avancement serait dorénavant plus lent ou que certains postes seraient supprimés. Il invite donc Jean-Louis ALBENTOSA à exprimer sa préférence pour l'une ou l'autre de ces deux solutions.

- Jean-Louis ALBENTOSA reste persuadé, au nom du principe d'efficience de la masse salariale, qu'il est possible de faire mieux avec autant et propose que tous les enjeux soient mis sur la table. Il considère que la solution consistant à augmenter constamment la masse salariale, au prétexte qu'il n'existerait aucune autre piste, n'est pas la meilleure. De surcroît, ce dernier rappelle que l'augmentation d'une masse salariale peut se traduire autrement que par le recrutement de nouveaux agents.

- Véronique FERREIRA souligne que son équipe est parfaitement sereine par rapport à la présentation du compte administratif. Elle reconnaît la baisse des recettes. En effet, les dotations de l'État ont été gelées et, ensuite, ont été revues à la baisse. De plus, Véronique FERREIRA annonce que, compte tenu de ce que vers quoi s'achemine la loi de finances jusqu'en 2017, ces recettes sont appelées à diminuer davantage dans l'avenir. Au-delà de 2017, à travers les annonces faites par certains candidats à l'élection présidentielle et compte tenu de ce qui a été dit au Conseil de Métropole, des économies sur les dotations aux collectivités, de l'ordre de 130 milliards d'euros, est à craindre. La question des dotations de l'État est donc totalement prégnante.

Véronique FERREIRA rappelle qu'il y a plusieurs mois, le Conseil municipal de Blanquefort a voté une motion concernant la baisse de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Il y est indiqué que, s'il est évident que les collectivités doivent participer du désendettement de l'État, qui est une réalité, la Ville conteste l'ampleur et le rythme de cet effort attendu. Le texte de cette motion reprenait d'ailleurs celui de la motion qui avait été votée par l'AMF (Association des Maires de France). De fait, la question des recettes est un volet essentiel de la vie des collectivités.

Dans ce contexte, Madame le Maire envisage deux solutions : focaliser sur les recettes ou s'efforcer d'équilibrer le budget en considérant les dépenses sur lesquelles il est nécessaire d'agir. Par rapport au compte administratif, cette dernière constate que le taux d'épargne brute est réduit du fait indéniable de l'effet de ciseau. Pour autant, en comparaison avec les autres communes, le taux d'épargne brute résiste bien à Blanquefort, ce grâce aux efforts de rationalisation qui ont été fournis. En pratique, les charges à caractère général ont baissé

de 5 % en 2011, moyennant un effort considérable qui a été demandé aux services, lesquels sont parvenus à faire autant avec moins. Par conséquent, la Municipalité a fait preuve d'efficience.

Véronique FERREIRA note que les discussions sur le 012 sont récurrentes au sein du Conseil municipal. Elle explique que l'augmentation, à raison de 3,5 % de la masse salariale, ne signifie aucunement que le GVT soit également de 3,5 %. En réalité, il se situe entre 1,8 et 2,1 %. La différence d'augmentation entre 2013 et 2014 s'explique mécaniquement par l'application de la réforme ayant porté sur les catégories C et une partie des catégories B qui, en plus du GVT, a contribué à la hausse. S'est ajoutée, en fin d'année, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Dans toutes les communes, le GVT est compris entre 1,4 et 2,3 % et la masse salariale augmente de plus de 2,5 %. Cette différence est liée à la mise en place, dans toutes ces collectivités, de la réforme des rythmes scolaires. De plus, la réforme des catégories C et B ne concerne pas que la Ville de Blanquefort, mais évidemment toutes les villes. L'évolution du régime indemnitaire découle d'une négociation sociale qui s'est déroulée il y a un certain temps et, en pratique, la Ville s'efforce de soutenir ses agents.

Par ailleurs, Véronique FERREIRA rappelle que la Ville de Blanquefort dispose actuellement d'une capacité à s'endetter et que son endettement est très bas. Elle estime que, tôt ou tard, la Commune devra s'endetter. Du point de vue des équilibres budgétaires, il apparaît que c'est la section de fonctionnement qui supporte des baisses de recettes et, parallèlement, une augmentation quasiment mécanique du 012. En investissement, la possibilité ou non d'augmenter le remboursement du capital peut être posée, mais, quoi qu'il en soit, les remboursements d'intérêt restent imputés au budget de fonctionnement. Si, en 2014, il est possible de supporter cette baisse sans précédent qui en augure d'autres, encore plus importantes, c'est grâce aux atténuations de charges financières qui sont extrêmement contenues.

S'agissant du compte administratif, Véronique FERREIRA note que le taux d'épargne brute a résisté et a permis des investissements. Il a contribué à la progression du taux de réalisation des investissements de la commune. De plus, les objectifs présentés lors du débat d'orientations budgétaires, un an auparavant, ont entre-temps été concrétisés. Véronique FERREIRA estime que cette réalité est à mettre au compte de la responsabilité.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée par 25 voix favorables et 7 voix contre (J.-L. ALBENTOSA, N. GAUTIER, C. FACIONE, V. CARPENTIER, L. SIBRAC, P. DUREAU et L. GARNIER). Madame le Maire n'a pas pris part au vote et Pierre LABORDE a assuré momentanément la présidence.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 15-022 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE 2014 « RÉGIE DES TRANSPORTS » DE LA COMMUNE

Le compte administratif de la régie des transports fait apparaître un excédent de 20 084,16 euros. Les dépenses se sont élevées à 102 432,48 euros et ont concerné

essentiellement la gestion des deux bus affectés au ramassage scolaire. En contrepartie, les recettes ont représenté 97 681,33 euros.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ de donner acte de la présentation faite du compte administratif ;
- ✓ de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrées et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✓ de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- ✓ de voter et arrêter les résultats définitifs.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 32 voix. Madame le Maire n'a pas pris part au vote et Pierre LABORDE a assuré momentanément la présidence.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 15-023 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2014

Affaire n° 15-024 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE 2014 CONSACRÉ À LA RÉGIE DES TRANSPORTS

Ces deux points sont présentés conjointement.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement du budget principal, prenant en compte les résultats des exercices antérieurs, s'élève à 6,52 millions d'euros, montant qu'il convient d'affecter. La section d'investissement dégage un besoin réel de financement, à hauteur de 2,48 millions d'euros, après prise en considération des restes à réaliser qu'il convient de financer.

Le résultat de clôture de la section d'exploitation correspondant au budget annexe de la régie des transports, prenant en compte les résultats des exercices antérieurs, s'élève à 20 084,16 euros.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ d'affecter, dans le cadre du budget primitif 2015, 2,48 millions d'euros à la couverture du besoin réel de financement dégagé en section d'investissement, et 4,40 millions d'euros en excédent reporté de la section de fonctionnement ;
- ✓ d'affecter, dans le cadre du budget annexe 2015, 20 084,16 euros en excédent reporté de la section d'exploitation.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération n° 15-023, portant sur l'affectation du résultat du budget principal en fonctionnement, est adoptée par 26 voix favorables et 7 voix contre (J.-L. ALBENTOSA, N. GAUTIER, V. CARPENTIER, L. SIBRAC, L. GARNIER, C. FACIONE et P. DUREAU).

Mise aux voix, la délibération n° 15-024, portant sur l'affectation du résultat du budget annexe, est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 15-025 : RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Au vu de l'avancement des projets en cours et afin d'ajuster les autorisations de programme et crédits de paiement déjà votés, des modifications sont envisagées. Elles concernent l'autorisation de programme sur le réaménagement des espaces publics et du centre-ville, la réhabilitation de La Vacherie, la réfection du Mur de Majolan et l'extension du cimetière communal.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est demandé au Conseil municipal :

- ✓ d'adopter la révision des autorisations de programmes ci-dessus évoquées ;
- ✓ d'adopter les nouveaux crédits de paiement en résultant.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Dans la mesure du possible, Jean-Louis ALBENTOSA souhaiterait un vote séparé à propos de La Vacherie.

- Madame le Maire en accepte le principe.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix, hormis pour l'autorisation de programme concernant la réhabilitation de La Vacherie qui est adoptée à la majorité, avec 28 voix favorables et 5 voix contre (J.-L. ALBENTOSA, N. GAUTIER, C. FACIONE, L. SIBRAC et L. GARNIER).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n°15-026 : BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

Affaire n°15-027 : BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS

Ces deux points sont présentés conjointement.

Le budget primitif de l'année 2015 peut être qualifié de « responsable » et « offensif ». Il est élaboré dans un contexte qui s'annonce compliqué, tant pour la période actuelle que pour les années à venir, marqué par des pertes de recettes et un alourdissement de la péréquation. Par conséquent, les marges de manœuvre financières de la Commune sont restreintes, même si elles sont encore possibles puisque la Commune n'est que peu endettée. Ce budget s'inscrit dans une vision pluriannuelle, dans la perspective des futurs budgets et la volonté de maintenir les équilibres. Le plan important d'économies est donc poursuivi. En outre, la part communale des impôts locaux est augmentée.

Le budget primitif 2015 de la Commune est établi à hauteur de 37,7 millions d'euros, dont 29,03 millions d'euros pour la section de fonctionnement et 8,66 millions d'euros en section d'investissement. Les efforts antérieurs sont maintenus, puis cette section est en baisse de 1,6 % par rapport au budget de l'année 2014, soit 312 000 euros en moins. Pour autant, malgré l'augmentation mécanique des charges de personnel, le niveau de dépenses reste constant en 2015 par rapport à 2014. L'autofinancement dégagé atteindra 4,5 millions d'euros, contre 4,8 millions d'euros en 2014, montants qui traduisent une baisse mécanique. Cependant, la Ville maintient ses dépenses d'équipement à un niveau élevé, soit 4,6 millions d'euros, avec la forte volonté de continuer d'augmenter les taux de réalisation.

La comparaison des budgets 2014 et 2015 met en exergue la proposition de baisser, de façon conséquente, les charges à caractère général, conformément à ce qui avait été annoncé dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Il est donc demandé aux services de poursuivre leurs efforts, bien sûr dans une approche réaliste. En l'occurrence, la diminution serait de 5,26 %. Le 012 est encore en évolution, certes de façon inférieure à celle de l'année précédente. En outre, le 065 est revu à la baisse, comme en 2014. Par exemple, les indemnités allouées aux élus sont diminuées et des efforts sont demandés aux associations, même si l'ensemble des subventions accordées en 2014 dans le domaine social est préservé. La Ville prévoit encore des dépenses liées à des manifestations, avec la même qualité et la même fréquence que jusqu'à présent, et aux activités dont profitent les Blanquefortais au quotidien. Le projet développé par la Commission en charge de l'accessibilité est encore soutenu, ainsi que le travail qui sera mené en faveur de les égalités.

Les recettes sont quasiment maintenues par rapport à l'année 2014, toutefois avec une baisse de 0,33 %. Les produits de service diminuent encore, étant donné que les impacts déjà subis par la collectivité ne seront pas atténués. L'organisation faisant suite à la réforme des rythmes scolaires est poursuivie, en particulier le mercredi matin, de sorte que les conséquences financières sur le budget 2014 sont encore d'actualité en 2015. Par ailleurs, le chapitre 073 évolue, moyennant une augmentation de 2,96 %. Parallèlement, la diminution des subventions et dotations s'aggrave. En effet, il est d'ores et déjà acquis que la DGF sera amputée de plus de 500 000 euros par rapport à celle de l'année 2014.

S'agissant de l'équilibre général du budget primitif 2015, la section de fonctionnement dégagera un excédent de 4,5 millions d'euros, montant qui servira à financer la section d'investissement, contre 4,8 millions d'euros en 2014. En ce qui concerne la section d'investissement, le désendettement sera poursuivi au même rythme qu'actuellement. Pour autant, les dépenses d'équipement resteront importantes, atteignant au total 4,5 millions d'euros. Les recettes d'investissement, évaluées à 678 000 euros, comprendront notamment le produit de la vente des actions Régaz. Une autre recette d'envergure proviendra de l'apport en compte courant de la SEMI (Société d'Économie Mixte Immobilière), pour un montant de 650 000 euros, montant inscrit en reste à réaliser.

Le programme d'investissement de l'année 2015 est caractérisé par les quatre autorisations de programme et crédits de paiement ci-avant délibérés, soit un total de 2,2 millions d'euros. S'ajouteraient 940 000 euros, qui seront proposés pour la construction et des nouveaux aménagements, ainsi que pour des travaux d'enfouissement. Un autre gros projet, lancé en 2015, visera le financement d'une prestation de programmiste pour l'école du bourg. Une première démarche sera également engagée pour l'agrandissement du cimetière communal. 618 000 euros seront consacrés à l'entretien et la mise en valeur du patrimoine. En outre, un gros effort financier sera concédé pour des travaux qui profiteront aux écoles et qui dureront plusieurs années. Pour le matériel et les équipements, un budget de 243 000 euros est proposé, dans l'objectif de sécuriser le travail des agents et de réduire la pénibilité. S'ajouteront diverses subventions, notamment à l'EPCC, lesquelles s'inscrivent au budget d'investissement. Au total, les dépenses d'équipement dépasseront 4,6 millions d'euros, dont 549 000 euros au titre des restes à réaliser.

En synthèse, ce budget se veut responsable. La diminution du budget de fonctionnement est volontairement atténuée par la baisse des charges à caractère général. Autrement dit, l'effort initié auparavant est maintenu, toutefois de manière responsable, c'est-à-dire sans réduire la qualité des prestations, tout en veillant à protéger les agents. L'équilibre ainsi visé demandera beaucoup de travail en 2015. Par ailleurs, le désendettement de la Ville est poursuivi et, de fait, aucun nouvel emprunt n'est prévu en 2015. De ce fait, s'il s'avérait ensuite nécessaire d'emprunt, la Commune serait certainement qualifiée de « bon élève » et les taux n'en seraient que plus intéressants. La capacité d'autofinancement est maintenue au même niveau. Enfin, c'est aussi au regard de la progression de la part communale des impôts que ce budget peut être considéré comme étant responsable. En effet, l'objectif vise à ce que Blanquefort fasse partie des Communes les moins imposées de la Métropole.

C'est aussi un budget voulu offensif, avec des investissements qui sont maintenus à un niveau élevé, alors que de nombreuses communes font le choix de grignoter la part consacrée aux investissements afin de préserver leurs équilibres. Telle n'est pas la voie qui est prise par la Ville de Blanquefort, étant donné que les investissements sont déterminants pour l'avenir de la collectivité. Il est par ailleurs souhaité de maintenir le niveau des

services rendus à la population et de donner la priorité aux solidarités. C'est dans cet état d'esprit qu'il sera fait en sorte que les difficultés que pourrait rencontrer par la suite la collectivité n'impacteront pas ces budgets.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

✓ de voter le budget primitif de l'année 2015.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat sur le budget primitif de la Commune.

- Jacques PADIE rappelle que Gilles PENEL, François GUÉNET et lui-même représentent le Front de Gauche au sein de la majorité communale. Il déclare que tous trois voteront le budget primitif 2015, arguant que celui-ci préserve les équilibres essentiels, notamment l'action destinée aux personnes les plus fragiles.

Pour autant, à l'instar de nombreux élus, Jacques PADIE constate la diminution de la DGF provenant de l'État, ce qui affectera l'efficacité de l'ensemble par une lente, mais pernicieuse érosion. Le groupe du Front de Gauche, avec d'autres élus, demande malgré tout le maintien de ces dotations, afin de pouvoir préserver les investissements d'avenir et la permanence des services publics de proximité. Il paraît souhaitable de ne pas aggraver la désespérance sociale dont il a été constaté, ce dimanche 29 mars, à l'occasion des élections, qu'elle commence à désagréger le tissu même de la République.

- Jean-Louis ALBENTOSA compare le budget primitif à une « bombe à retardement », étant donné que les efforts à fournir en 2016 et en 2017 seront, chaque année, encore plus importants. Il s'interroge sur ce qui attend les citoyens confrontés à toujours plus de diminutions budgétaires. Ce dernier estime que la collectivité sera confrontée à un grand écart de gestion. Il ne voit pas comment il sera possible de continuer à maintenir des services à la population tout en supportant autant de baisses de dotation de la part de l'État. Il attend donc que la majorité élue fournisse des explications sur la méthode qu'elle compte employer pour y parvenir, étant entendu que ces explications devront également être données à la population.

Face à la baisse proposée de charges à caractère général, à hauteur de 5,26 % en 2015, Jean-Louis ALBENTOSA considère que l'effort à fournir sera énorme et qu'il faudra même économiser les agrafes ou les utiliser deux fois. Il s'attend même à encore plus d'efforts en 2016, jusqu'à supprimer les agrafeuses, pour finalement aboutir à une impossibilité en 2017. La situation lui paraît dramatique.

Ce dernier estime que ce budget apporte un embryon de réponse, comme si la majorité élue voulait faire au mieux et rassurer les administrés. Cependant, l'opposition aurait souhaité que se tienne une véritable discussion qui aurait porté sur les trois années à venir et qui aurait permis de désamorcer, collectivement, en dépassant les clivages politiques, les enjeux lourds qui sont posés. Jean-Louis ALBENTOSA avoue que, s'il était à la place de Madame le Maire, il se demanderait comment faire, comment trouver des solutions et comment créer des recettes, dans une situation aussi inédite.

Jean-Louis ALBENTOSA évoque une des délibérations suivantes, au cours de laquelle il sera question de fixer le taux d'imposition des trois taxes locales. Il reconnaît que la Ville pourra utiliser cet axe de levier, étant donné que les impôts n'ont pas été revus à la hausse à Blanquefort depuis vingt ans. Pour autant, il souligne que le fait d'augmenter le taux de 1,13 % équivaut à une hausse de 6,77 % des impôts qui lui semble énorme. Jean-Louis ALBENTOSA suppose que certains élus ne se rendent pas compte de la pression fiscale qui pèse déjà sur les concitoyens, ni du « ras-le-bol fiscal » qui est aujourd'hui généralisé. Il s'étonne donc du choix qui consiste à aggraver cette pression en augmentant les impôts locaux, alors qu'ils avaient été relativement stables jusqu'à présent.

Jean-Louis ALBENTOSA évoque la baisse des dotations à hauteur de 500 000 euros en 2015, puis en 2016 et 2017. Il en déduit que les impôts seront encore augmentés et que de nouveaux efforts seront demandés aux Blanquefortais. Dans ce contexte, bien qu'étant conscient de la réduction des moyens alloués par l'État, le groupe d'opposition souhaiterait être associé, de façon responsable, aux décisions qui devront être prises et qu'il faudra être capable d'expliquer. Jean-Louis ALBENTOSA considère que les solutions adoptées pour l'année 2015, c'est-à-dire l'arrêt de l'augmentation et la diminution des subventions aux associations, ne représentent qu'une goutte d'eau par rapport aux trois années à venir. L'opposition s'interroge sur ce qu'il adviendra en 2015 et au-delà, d'autant plus que le budget lui paraît tronqué.

- Jacques PADIE évoque une séance de Conseil de Métropole au cours de laquelle Alain JUPPÉ a annoncé, dans la perspective d'une accession au pouvoir en 2017, son intention d'augmenter la diminution de la DGF à raison de 130 milliards d'euros. C'est pourquoi, indépendamment de la majorité gouvernementale qui tiendra les rênes à partir de 2017, l'avenir ne peut que sembler sombre.

- Patrick BLANC réagit au qualificatif de « responsable » qui a été employé pour le budget prévisionnel ici présenté et pour les années futures. Il considère en effet que ce qui est prévu pour 2015 est conforme à ce qui est réalisable aux plans humain et financier. Il en déduit que le budget primitif n'est ni philosophique, ni utopique, mais qu'il repose au contraire sur des calculs.

En outre, Patrick BLANC rappelle qu'une Commission est volontairement réunie, en présence de tous les Directeurs de service qui se tiennent disponibles pour répondre à toutes les questions qui pourraient être posées par les élus, tant de la majorité que de l'opposition. Il regrette donc que Jean-Louis ALBENTOSA se plaigne de ne pas être associé à l'élaboration des budgets, d'autant plus qu'aucune question n'a été posée dans le cadre de cette Commission réunie et que, de surcroît, ce dernier était absent la dernière fois.

Patrick BLANC souligne que les charges financières de la Ville de Blanquefort baissent de 5,98 %, alors qu'elles augmentent de 4,29 % dans la Commune évoquée par Jean-Louis ALBENTOSA. Il est donc à supposer que, à court terme, cette Commune éprouvera davantage de difficultés que la Ville de Blanquefort à réaliser ses budgets.

- Matthias SWIERZEWSKI estime que la vision pluriannuelle est d'autant plus nécessaire que les collectivités traversent des périodes de turbulences économiques avérées. C'est pourquoi le travail sur les investissements est fait dans une approche pluriannuelle, avec l'anticipation des dépenses. De plus, différents facteurs conjoncturels sont pris en compte, notamment l'opportunité qui s'ouvre avec la Métropole, même si une extrême prudence est

de mise compte tenu de la réforme des collectivités territoriales. Il s'agit certes de faire attention aux statuts des agents municipaux et de veiller à ce que ces derniers ne soient pas pénalisés par la mutualisation à venir, mais aussi de saisir cette forte opportunité.

Matthias SWIERZEWSKI estime que les gains possibles de la métropolisation ne peuvent pas encore être connus avec exactitude, mais il prévoit que la mutualisation, au fil des ans, permettra de contenir le glissement vers le haut du budget lié à la masse salariale, étant entendu qu'1 % seulement de cette masse salariale équivaut à des montants considérables, de l'ordre de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Faisant allusion à la motion qui avait été votée par le Conseil municipal, Matthias SWIERZEWSKI observe que la baisse de la dotation de l'État n'est pas propice à une vision sereine de l'avenir. Elle conduit plutôt à une marche forcée. Cependant, ce dernier met en exergue l'opportunité bien réelle qu'il faut saisir, en dépit d'une période inévitablement compliquée lors des deux premières années. Il n'empêche que la visibilité est bien réelle aujourd'hui, ainsi que la prospective pluriannuelle qui autorise à une certaine sérénité quant à la gestion du budget communal. Matthias SWIERZEWSKI estime que les dérapages devraient être évités et qu'il conviendra de profiter de la bonne situation économique de la Commune de Blanquefort.

- Jean-Louis ALBENTOSA suppose que Patrick BLANC et lui-même ne disposent pas des mêmes données chiffrées ou documents de support. Il suppose aussi que ce dernier est particulièrement attaché à la Commune du Bouscat, même s'il en ignore les raisons. Pour autant, il préférerait que le débat ne porte que sur la Ville de Blanquefort. Par rapport à la projection pour les années 2016 et 2017, tel qu'elle a été évoquée par Patrick BLANC, Jean-Louis ALBENTOSA regrette de ne pas la voir figurer aux documents remis pour la présente séance.

Par rapport à la baisse de 5,6 % des subventions versées aux associations, ce dernier conteste l'argument de sa présence ou non aux séances de Commission réunie. Il explique que, même absents, les élus disposent des différents éléments qui y sont présentés, ne fût-ce que parce qu'un certain nombre d'entre eux, faisant partie de l'opposition, y ont participé et diffusent ensuite les informations à leurs collègues. Par ailleurs, Jean-Louis ALBENTOSA observe qu'un certain nombre d'associations ont déjà été contactées pour évoquer la baisse de subvention communale, alors que cette orientation n'a pas encore été discutée par la Commission réunie, ni par le Conseil municipal. Il regrette que les élus de l'opposition aient découvert de cette manière la baisse des subventions.

- En réponse à Patrick BLANC au sujet de la Commission réunie, Luc SIBRAC indique avoir été présent lors de la dernière rencontre. Il confirme que l'opposition n'a alors posé aucune question, mais souligne que cela ne signifie pas pour autant que ses collègues et lui n'avaient pas étudié les dossiers. En outre, il suppose qu'il n'est certainement pas prévu que son groupe puisse faire changer les orientations de la majorité, simplement parce qu'elle interviendrait dans le cadre de cette commission.

Par ailleurs, Luc SIBRAC souligne que les baisses de dotation de l'État relèvent de l'initiative du Gouvernement actuellement en place. Il se réjouit de ce que la majorité anticipe une baisse de dotation qui serait ensuite le fait d'un éventuel Gouvernement du même bord qu'Alain JUPPÉ.

- Brigitte GUYONNAUD demande à Madame le Maire l'autorisation de réutiliser sa formule lors du Conseil d'administration du CCAS qui sera réuni le 31 mars. Il lui semble en effet que cette expression, « faire mieux avec autant » résume exactement ce qui sera proposé. En effet, la dotation du CCAS est inchangée par rapport à celle de l'année 2014, mais le propos consiste pour le CCAS à trouver les moyens d'utiliser au mieux cette dotation, dans l'intérêt de tous les Blanquefortais.

Brigitte GUYONNAUD fait part des évolutions actuelles, notamment du vieillissement de la population. De fait, le nombre de personnes âgées de plus de soixante ans est passé d'environ 16 % en 2006 à plus de 20 % en 2015. La Commune doit prendre en compte ce facteur inéluctable, étant entendu qu'il impacte fortement les budgets du volet social. Brigitte GUYONNAUD explique que le CCAS travaille aussi sur des leviers tels que celui de l'équité, et veille à ce que l'accès aux solidarités soit réparti au mieux parmi tous les Blanquefortais rencontrés dans le cadre du CCAS.

- Jean-Louis ALBENTOSA considère que, au-delà de cette formule, la difficulté sera de trouver les solutions à mettre en œuvre. Il souhaite bon courage aux équipes concernées.

- Patrick BLANC précise que ses collègues et lui-même considèrent la Commission réunie comme un espace propice aux débats, dont une lumière pourrait toujours jaillir. Il souligne que la majorité ne saurait détenir la science infuse et que, dès lors que l'opposition y présenterait des projets concrets, il en serait tenu compte. S'agissant de la baisse des subventions à verser aux associations, Patrick BLANC témoigne que la question a été posée par le groupe d'opposition et qu'il lui a déjà été répondu ce qui sera présenté lors de cette séance.

- Mélanie BÉNARD rappelle qu'à titre professionnel, elle fréquente les Commissions de la Ville de Bordeaux. Elle témoigne que les élus blanquefortais peuvent s'estimer chanceux, étant donné qu'ils disposent des éléments budgétaires en amont, contrairement à ce qui se passe pour les élus d'opposition de Bordeaux. Cette communication à l'avance est pourtant essentielle pour la qualité du travail et au regard des droits dont dispose une opposition.

- En conclusion au débat, Véronique FERREIRA trouve extraordinaire que la présentation du compte administratif de l'année 2014, qui atteste de la baisse des recettes, mais aussi, finalement, de l'équilibre préservé, puisse ne pas emporter la satisfaction de l'opposition, tandis que la présentation du budget 2015, également marqué par une baisse de recettes très importante et un équilibre préservé dans des conditions encore plus difficiles, fasse également l'objet de reproches. Madame le Maire rappelle que la DGF a été amputée de 169 000 euros en 2014 par rapport à 2013, mais qu'elle baissera de 542 000 euros en 2015. Elle rappelle que la baguette magique n'existe pas à Blanquefort et tient à faire le point sur trois aspects.

Véronique FERREIRA estime que, si les budgets peuvent être maintenus convenablement, c'est parce que les budgets sont sains au départ et permettent encore quelques effets de levier. En outre, en toute cohérence, le budget primitif de l'année 2015 est présenté lors d'une séance de Conseil municipal où il est précisément question du budget 2015. De même, si la prospective financière peut être évoquée, c'est parce que les ratios nécessaires au maintien des services, en fonction des recettes et de l'endettement, sont plutôt bien identifiés. Ainsi, les services ont travaillé et ont confronté différents raisonnements sur le moment opportun de faire agir tel ou tel levier, plutôt qu'un autre.

Madame le Maire regrette bien sûr la baisse des recettes, mais se félicite que la collectivité parvienne tout de même, malgré ce qui lui est imposé, à réaliser des projets. Or, cette dernière craint que les restrictions, en particulier la diminution de la DGF chaque année plus importante, ne soit aggravée après 2017. L'avenir est donc grevé d'incertitudes et de zones d'ombre. Même si la construction d'un budget n'est jamais facile, Véronique FERREIRA estime qu'il devrait être possible de dissiper au moins en partie ces zones d'ombre, à condition toutefois de respecter un certain nombre de grands principes budgétaires.

Parmi ces principes, cette dernière considère que le cœur d'une commune est constitué par les services publics et qu'il est essentiel de les maintenir. C'est pourquoi Madame le Maire ne souhaite pas que des services publics soient supprimés à Blanquefort, hormis en cas d'évaluation catastrophique de l'un d'entre eux, hypothèse qui n'a d'ailleurs jamais été vérifiée jusqu'à présent. En réponse à Jean-Louis ALBENTOSA, Véronique FERREIRA explique que les économies envisagées n'iront pas jusqu'à compter le nombre d'agrafes utilisées.

Pour autant, il conviendra de faire un certain nombre de choix, étant entendu que, après concertation entre Madame le Maire et ses collègues, il a été décidé que le budget du CCAS resterait intact. En revanche, l'équipe a demandé que des efforts soient fournis dans certains services, de façon plus importante que dans d'autres, afin de réussir à équilibrer le budget global. Au préalable, avant même de commencer à bâtir le budget, il était indispensable que ces points de départ soient très clairs, en l'occurrence le maintien des services publics et la priorité donnée à la solidarité.

Les recettes font partie des leviers existants, étant entendu que la Commune ne peut agir que sur un seul aspect : la part communale du taux d'imposition. S'ajoutent, également en tant que levier, l'endettement et, plus précisément, l'identification du moment auquel il est opportun de l'utiliser en tant que tel.

La mutualisation, elle aussi, représente un levier, sachant toutefois que le schéma qui avait été voté par le Conseil municipal de Blanquefort n'a pas été adopté par la Métropole puisque la séance de Conseil métropolitain n'a pas eu lieu. Un calendrier de substitution a été proposé, moyennant le maintien en cycle 1, précisément au 1^{er} janvier 2016, des transferts entre la Commune et la Métropole. Véronique FERREIRA observe toutefois que rien ne garantit absolument que ce calendrier sera respecté. En effet, il reste différents leviers de dialogue social à actionner.

Madame le Maire confirme que le budget primitif ici présenté est responsable, c'est-à-dire orienté pour répartir le plus équitablement possible les efforts. Il est également offensif, dans le sens où les services publics ne sont pas sacrifiés et où la part d'investissement n'est pas diminuée. L'investissement constitue en effet un mode de soutien à l'emploi. Il s'agit aussi pour Blanquefort de rester parmi les communes les moins imposées de la Métropole, mais aussi parmi celles qui sont les moins endettées de la Métropole. C'est un niveau d'exigence que Madame le Maire souhaite maintenir. Elle se doute par avance que la tâche ne sera pas facile, mais compte sur la mobilisation des services puisque tous les agents ont déjà fait écho à la lettre de cadrage. Véronique FERREIRA invite donc tous les administrés et tous les élus à féliciter les services pour leur implication.

Cette dernière estime que le pari est tenu à travers ce budget primitif de l'année 2015. Pour 2016 et 2017, elle espère qu'il en sera de même. Au-delà et jusqu'en 2020, l'objectif

de la majorité élue sera encore d'adopter une position responsable, de ne pas détériorer les ratios obtenus par la Ville de Blanquefort jusqu'à présent et de maintenir le niveau actuel d'épargne brute qui, justement, contribue à ces choix responsables.

Madame le Maire ouvre le débat sur le budget primitif de la régie des transports. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération n° 15-026, concernant le budget primitif de la Commune, est adoptée par 26 voix favorables et 7 voix contre (J.-L. ALBENTOSA, N. GAUTIER, V. CARPENTIER, L. SIBRAC, L. GARNIER, C. FACIONE et P. DUREAU).

Mise aux voix, la délibération n° 15-027, concernant le budget primitif de la régie des transports, est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 15-028 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES LOCALES POUR L'ANNÉE 2015

Il appartient au Conseil municipal, chaque année, d'arrêter les taux d'imposition respectifs des trois taxes locales. Pour l'année 2015, ceux-ci seraient fixés de la façon suivante :

- ✓ taxe d'habitation 17,73 % ;
- ✓ foncier bâti 23,38 % ;
- ✓ foncier non bâti 49,76 %.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ de fixer les taux d'imposition ci-dessus indiqués.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Jean-Marie DELUCHE souligne qu'il s'agit ce jour du quatorzième budget primitif qu'il vient de voter, à l'instar de quatre autres conseillers municipaux. Par avance, il présente ses excuses pour ce raisonnement qu'il estime peut-être un peu poussé et donne lecture du texte suivant :

Lorsque nous sommes arrivés en 2001, le point faible de notre budget était l'endettement. Malgré des recettes importantes et en constante progression, la dette s'élevait à plus de 120 millions de francs. Entre-temps et jusqu'à aujourd'hui, cette dette a presque été divisée par quatre. Nous avons réussi à diminuer la dette malgré de gros investissements : école de Saturne, Majolan, clocher Saint-Martin et travaux de voirie, entre autres nombreux projets qui ont été menés.

La maîtrise et la rigueur de gestion de nos dépenses sont notre leitmotiv. Combien de fois ai-je entendu, notamment encore de la part de Jean-Pierre SEGUREL, parler de l'effet de

ciseau ? Par petites retouches successives, nous nous sommes préparés à une contraction des dépenses qui, il est vrai, s'accélère depuis cinq ou six ans. Pour autant, nous avons pu proposer de nouveaux services aux Blanquefortais : notamment, parmi de nombreuses autres actions, mettre en place la tarification sociale et soutenir les associations.

La maîtrise des dépenses par toutes les strates de l'État, pour contenir leur endettement, est une proposition à laquelle j'adhère, ce en dépit des effets collatéraux pour les finances de nos collectivités. Encore, cet effort de 50 milliards d'euros reste mesuré, en comparaison aux propositions faites par certains candidats aux élections présidentielles, lesquelles portent sur 100, 130 ou 150 milliards d'euros. Si l'un d'eux était élu, je pense que les années suivant 2017 seraient encore plus difficiles qu'aujourd'hui pour les collectivités territoriales.

Les efforts portés par nos équipes successives, sur le 011, ont atteint, me semble-t-il, un plancher qu'il serait difficile de dépasser. Cela a été dit et Madame le Maire est intervenue à plusieurs reprises à ce sujet. S'agissant du personnel, nous sommes contraints par le GVT et les réglementations imposées par l'État, notamment à la suite de négociations salariales. Je rappelle que le personnel ne représente pas une charge, mais que l'effectif est défini en fonction des besoins et services rendus à la population.

Ne pas remplacer les départs à la retraite est une mesure inapplicable, car toutes les fonctions et compétences que demande une Mairie ne sont pas interchangeables. Supprimer des services, certes, mais lesquels ? Nous avons fait, à de nombreuses reprises, le tour de la question, mais nous attendons toujours des propositions de la part de notre opposition. La gestion de l'humain ne se résume pas à des équations mathématiques simples, ni surtout simplistes.

En matière d'investissement, nous savons que les collectivités territoriales représentent 70 % de l'investissement national. Depuis 2001, nous avons maintenu et nous maintenons toujours ce cap : au moins 3 ou 4 millions d'euros investis par an. Je considère que le recours à l'emprunt est une solution facile, puisqu'elle revient à faire porter par les générations futures le coût de nos difficultés actuelles.

Il reste le levier des impôts locaux qui peuvent être augmentés. Jean-Christophe GUILLAUME, membre du précédent Conseil municipal, nous avait rappelé que, sans problème pour la population blanquefortaise, la Commune pouvait faire un effort de 20 %. Nous avons retenu aujourd'hui une augmentation de 6,35 %, laquelle nous permettra de maintenir notre taux d'épargne et de continuer à investir dans les années futures. Cette décision nous laissera dans le peloton de tête de la Métropole, c'est-à-dire parmi les communes où les administrés sont les moins taxés. C'est une augmentation raisonnable, et non irresponsable.

À titre personnel, je me suis livré à l'exercice et, de plus, j'ai appliqué le taux de 0,9 % qui découle de la loi de finances de l'année 2015. J'ai écarté les augmentations éventuelles de la fiscalité de la Métropole pour la taxe d'habitation, de l'impôt du Conseil départemental et de la taxe des ordures ménagères, et je me suis cantonné à la taxe foncière pour le bâti. Cette augmentation représente dans mon cas 43 euros de plus par an pour la taxe d'habitation et 36 euros de plus pour la taxe foncière, soit un effort d'environ 8 euros par mois.

Je peux citer d'autres exemples. Pour une maison de 130 mètres carrés, proche du centre-ville, l'effort représente 31 euros pour la taxe d'habitation et 42 euros pour la taxe foncière, soit encore environ 8 euros par mois. Pour une personne, avec un enfant à charge, vivant en appartement doté d'un garage, la taxe d'augmentation serait augmentée de 24 euros et la taxe foncière de 28 euros, soit environ 5 euros de plus par mois. Pour une maison de 140 mètres carrés, située dans le quartier de Saturne, dont les propriétaires ont deux enfants à charge, l'augmentation de la taxe d'habitation correspondrait à 38 euros et celle de la taxe foncière à 60 euros, soit 10 euros supplémentaires par mois.

Je suis heureux d'appartenir à cette équipe qui gère les affaires de la commune avec rigueur et qui a adopté une vision responsable de l'avenir. Les décisions que nous avons prises tout à l'heure ne seront peut-être pas visibles avant la fin de ce mandat. Cependant, elles vont dans le bon sens. Nous ne céderons jamais à la démagogie, qui consisterait à promettre des baisses d'impôts ou à affirmer que nous ne remplacerions pas les départs à la retraite. »

- Luc SIBRAC rappelle que son mandat est pour lui le premier, mais qu'il habite Blanquefort depuis l'année 1970. Il admet qu'il ne connaît pas parfaitement tous les rouages, ni tout l'historique de la Commune en matière d'investissement et d'endettement. Pour autant, il suppose qu'en 2001, lorsque l'actuelle majorité a été élue, la Ville disposait d'un certain nombre d'atouts, notamment des piscines, clubs de tennis et nombreuses infrastructures, lesquels avaient certainement été financés par de l'emprunt. Cela expliquerait la situation telle que l'a trouvée l'équipe élue en 2001.

Luc SIBRAC souligne que, depuis cette époque, des évolutions sont intervenues. Les élus se montrent plus prudents, comme chacun a pu le constater. Pour ces raisons, la comparaison entre les années 2001 et 2015 ne lui paraît guère honnête.

- Jean-Louis ALBENTOSA signale que son groupe avait prévu de ne pas intervenir à propos de cette délibération, étant donné que le sujet a déjà été traité à travers l'examen du budget primitif. Cependant, il considère que l'intervention de Jean-Marie DELUCHE a été partisane et, à l'instar de son collègue Luc SIBRAC, cela l'incite à réagir.

Jean-Louis ALBENTOSA déplore que, pour une décision aussi importante que l'est l'augmentation des impôts, après une discussion tout à fait collective qui a conduit à des conclusions peu éloignées les unes des autres, il faille apparemment réveiller les mémoires de Jean-Pierre DELHOMME et Louis FOURNIER pour « faire avaler la pilule ». Il regrette aussi qu'un absent, Jean-Christophe GUILLAUME, même s'il est heureusement en bonne santé, ait été évoqué.

Jean-Louis ALBENTOSA observe que Jean-Marie DELUCHE ait tenté de faire porter le chapeau des charges de personnel à l'ancienne majorité qui, cependant, est évidemment consciente de l'importance des aspects humains au sein de la commune. Il assure que, pour son groupe, le personnel ne représente pas une « charge », en dépit du terme qui est utilisé aux seules fins comptables. Au contraire d'une charge, les agents constituent à ses yeux une ressource et des richesses, ce dans une commune au même titre que dans une entreprise.

Enfin, Jean-Louis ALBENTOSA considère que les augmentations fiscales sont insupportables. Il retient les sommes mentionnées par Jean-Marie DELUCHE, de 20 à 40 euros environ, mais signale qu'un certain nombre de familles ne parviennent pas à

boucler leur budget mensuel. Dans ces conditions, il semble difficile de leur demander de verser 25 ou 50 euros de plus, puisque ce sont des montants proprement insupportables dans certains foyers où, en fin de mois, la baguette de pain coûte encore trop cher.

Jean-Louis ALBENTOSA estime que le regard sur la conjoncture actuelle n'est ni de droite, ni de gauche, mais qu'il doit prendre en considération ces personnes qui travaillent et souffrent à la fois. Ce dernier évoque les travailleurs pauvres et précaires, pour qui le moindre euro compte, *a fortiori* cette augmentation excessive des impôts, à hauteur de 6,77 %. C'est pourquoi l'opposition estime qu'elle joue son rôle lorsqu'elle demande de mettre un terme à la pression fiscale et de trouver d'autres solutions.

- Véronique FERREIRA affirme que toute dépense supplémentaire qui s'impose à un habitant pose question. Pour autant, il lui semble que cette question trouve sa réponse, dès lors que l'habitant y trouve un retour. Madame le Maire mentionne l'interrogation exprimée par Jean-Marie DELUCHE sur le type d'effort qu'il convient de demander aux habitants. C'est dans cet état que ce dernier a traduit la décision d'augmenter les impôts par des équivalences concrètes pour les Blanquefortais.

Par ailleurs, Véronique FERREIRA explique qu'un certain nombre d'habitants, soit environ 540 foyers de Blanquefort, sont exonérés de la taxe d'habitation. Dans ce cas, ils ne sont pas affectés par la hausse fiscale. Il convient alors de considérer la classe moyenne dans son ensemble, laquelle n'est pas exonérée et, à ce titre, peut avoir l'impression de supporter l'imposition. Face à cette réalité, Madame le Maire estime qu'il faut trouver un juste équilibre en matière de dépenses, étant entendu que les efforts fournis par la Municipalité sont très conséquents. Parallèlement, un effort est demandé aux administrés à travers la taxe foncière et la taxe d'habitation, en veillant à ce que cet effort ne soit pas excessif.

En d'autres termes, l'orientation vise à maintenir les recettes de fonctionnement, de manière à ce que le budget de fonctionnement, déjà en baisse, ne s'écroule pas. Dans le cas contraire, par exemple, la tarification municipale pèserait trop lourdement sur une famille dont les enfants mangent dans le cadre de la restauration scolaire et fréquentent l'accueil périscolaire. C'est un point d'autant plus important que la solidarité est une réalité qui ne se cantonne pas au CCAS. De fait, une famille en « clé 1 », c'est-à-dire parmi les plus précaires, paye 85 centimes d'euro le déjeuner à la restauration de l'école élémentaire. Ce tarif n'est possible que parce que la Ville prend à sa charge 2,68 euros, montant auquel s'ajoutent les frais de personnel et le coût des fluides, soit au total ce que Blanquefort verse au SIVOM. Une famille en « clé 3 » dispose d'un revenu presque équivalent au SMIC et c'est à partir de ce niveau que les exonérations et différents droits s'amenuisent, donc que les charges pour les ménages se rapprochent du taux plein. Dans ce cas, le repas d'un enfant à l'école élémentaire coûte 1,68 euro pour la famille, contre une participation de 1,85 euro de la part de la collectivité.

Pour un parent qui fait partie des travailleurs pauvres et dont les horaires de travail sont plus ou moins décalés, l'accueil périscolaire est indispensable. En « clé 1 », celui-ci paye 26 centimes d'euro par soir, contre 10,51 euros de prise en charge par la collectivité. Dans ce cas, l'enfant profite du goûter qui représente pour la Ville une dépense de 51 centimes d'euro. Véronique FERREIRA cite cet exemple pour illustrer que le budget ici présenté est véritablement responsable et offensif, mais aussi pour mettre en exergue la progression de la participation communale. Elle conçoit que ces différents comptes et tarifications puissent paraître compliqués aux yeux des habitants. Elle explique cependant que, si la Mairie ne

s'efforçait pas de préserver cet équilibre pour les dépenses de fonctionnement, les enfants ne pourraient pas continuer à bénéficier de la restauration scolaire, ni de l'accueil périscolaire. Certes, cet effort n'est guère visible, puisqu'il ne s'agit pas de la construction d'un bâtiment imposant ni d'une cérémonie très voyante durant laquelle un ruban serait coupé. Il n'empêche que cet effort représente un prix quotidien pour la collectivité.

Véronique FERREIRA estime que la revalorisation du taux d'imposition n'est supportable que si, parallèlement, la Ville décide de maintenir ses services publics. Elle rappelle aussi que les services publics ne se traduisent pas que par des postes d'agents, mais aussi par des choix politiques et, notamment, par les coûts chiffrés tels qu'ils viennent d'être exposés.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée par 26 voix favorables et 7 voix contre (J.-L. ALBENTOSA, N. GAUTIER, V. CARPENTIER, L. SIBRAC, L. GARNIER, C. FACIONE et P. DUREAU).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 15-029 : VENTE DE TITRES RÉGAZ À BORDEAUX MÉTROPOLE

La présente délibération marque la dernière étape du processus concernant Régaz. Il s'agit de la convention de cession des actions de la compagnie, conformément à une obligation légale que Bordeaux Métropole demande à la Ville d'appliquer. Le produit de cette cession apporterait 55 562 euros de recettes à la Commune de Blanquefort et serait versé au cours du premier semestre 2015.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- ✓ autoriser la cession dans les conditions fixées dans la convention jointe en annexe ;
- ✓ autoriser Madame le Maire à notifier le projet de cession à la Présidente du Conseil d'administration de la SAEM Régaz-Bordeaux, en vue de l'agrément de Bordeaux Métropole en tant que nouvel actionnaire, et donner mandat au représentant de la Ville pour agréer ladite cession ;
- ✓ autoriser Madame le Maire à signer la convention de cession d'actions ;
- ✓ prévoir la recette au budget de l'exercice 2015.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

Affaire n° 15-030 : SUBVENTION À L'ASSOCIATION GRIPP

L'association GRIPP est l'exploitant du centre de vacances Lou Bercail. La subvention versée en 2015 serait d'un montant de 26 000 euros et servirait au fonctionnement de l'association, principalement pour le poste budgétaire des fluides.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est demandé au Conseil municipal :

- ✓ d'autoriser le versement d'une subvention de 26 000 euros à l'association GRIPP au titre de l'année 2015.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Luc SIBRAC rappelle que la Commune a prévu de mettre un terme à l'activité et de céder le bâtiment Lou Bercail. Il s'enquiert de la recherche éventuelle de repreneurs potentiels, soulignant que ceux-ci seront certainement rares et que, s'ils ne sont pas recherchés, la cession sera encore plus difficile. Luc SIBRAC demande également ce qu'il adviendra des salariés et, hormis pour l'un d'eux qui partira prochainement à la retraite, de la négociation.

- Pierre LABORDE répond que des repreneurs se sont manifestés, mais que, malheureusement, leurs offres respectives n'étaient pas très sérieuses. Il convient par conséquent de pousser plus loin les investigations. Les services municipaux travaillent en lien avec des agences immobilières spécialisées dans ce type de bien, lesquelles sont susceptibles de filtrer les propositions. En outre, Pierre LABORDE rappelle que les salariés ne sont pas employés de la Ville, mais de l'association GRIPP. Dès lors que celle-ci arrête son activité, il semble évident que les personnes concernées pourront être au chômage. Quoi qu'il en soit, c'est à l'association qu'il appartient de régler ces questions.

- Luc SIBRAC, en tant que membre des Assemblées de Lou Bercail, indique qu'il avait cru comprendre que la Mairie de Blanquefort s'était engagée et portée garante en cas d'indemnisations qui seraient dues au personnel de l'association. De plus, une des salariés a rappelé qu'elle avait travaillé durant de nombreuses années et effectué des heures supplémentaires qui n'avaient pas été comptées. Sans soupçonner une intention de chantage de la part de cette dernière, Luc SIBRAC met à nouveau en garde le Conseil municipal contre un risque possible de procès aux Prud'hommes. C'est à cet égard qu'il émet à nouveau des réserves.

- Sylvie CÉSARD-BRUNET souligne que l'évaluation par FRANCE DOMAINE est en cours, qu'il s'agit d'une étape légale et qu'il n'est pas encore possible d'approfondir les démarches tant que cette estimation n'est pas arrêtée, quand bien même un acquéreur se présenterait. Elle ajoute que, malheureusement, ce n'est de toute façon pas le cas. En l'occurrence, FRANCE DOMAINE a été mandaté et ses représentants ont visité le site. Dans la mesure où le territoire couvert par les deux consultants de FRANCE DOMAINE est très vaste et que Lou Bercail en fait partie, l'évaluation ne devrait être terminée que

dans le courant du mois de mai 2015. Ce sera alors une première étape importante qui sera franchie.

En outre, Sylvie CÉSARD-BRUNET affirme que la Ville de Blanquefort ne peut que partager la préoccupation concernant l'avenir des salariés de l'association GRIPP. Pour autant, elle est face à une réalité juridique, c'est-à-dire que la Commune de Blanquefort n'en est pas l'employeur et qu'elle ne saurait se livrer à une quelconque ingérence dans la gestion qui appartient à l'association. Il a cependant été vérifié que le personnel ne sera pas laissé sans solution et que les dispositifs de droit commun seront correctement appliqués. Il pourra être fait appel à l'AGS (Assurance de Garantie des Salaires) qui permet d'indemniser les personnes involontairement privées d'emploi, en particulier dans le cadre de licenciements économiques.

Par ailleurs, Sylvie CÉSARD-BRUNET explique qu'il est impossible à ce stade d'anticiper des éventuelles négociations visant la reprise des contrats de travail par un nouveau porteur de projet. En effet, aucun acquéreur ne se profile. Toutefois, la Ville s'apprête à déployer les moyens nécessaires pour que les agences immobilières se rendent sur place et prennent les informations utiles. Sylvie CÉSARD-BRUNET ajoute que le Directeur du centre connaît parfaitement son produit et qu'il est possible de compter sur sa participation active pour mettre en valeur le site de Lou Bercail.

- Véronique FERREIRA précise que la Mairie, propriétaire du lieu, demande une estimation au motif que l'association met un terme à son activité. Elle en profite pour féliciter Monsieur LIAUBET qui, des années durant, a tenu à bout de bras Lou Bercail. Depuis deux ans, ce dernier s'est senti isolé et las face à une situation qui ne pouvait pas s'éterniser. En outre, l'hypothèse d'une reprise de l'association, avant que le site ne soit mis en vente et comme première étape possible, ne s'est pas concrétisée. Véronique FERREIRA rappelle aussi le dispositif local d'accompagnement qui a été mis en place en 2014, compte tenu de la régression du nombre de nuitées et du changement d'habitude de la part des Blanquefortais. En pratique, aujourd'hui, moins de 10 % des clients du Bercail viennent de Blanquefort.

Cela étant, Véronique FERREIRA exprime son respect par rapport à tout ce qui a été mis en œuvre. Elle affirme sa volonté d'accompagnement par rapport à ce qu'il adviendra par la suite, bien entendu dans la limite de ce qui est possible juridiquement pour la Ville. À ses yeux, il est hors de question de négliger le volet humain.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 15-031 : SUBVENTIONS SUPÉRIEURES À 23 000 EUROS

Par délibération en date du 8 décembre 2014, le Conseil municipal de Blanquefort a approuvé le principe des avances sur subventions. Il convient dès lors, dans le cadre du vote du budget primitif de l'année 2015, de valider la décision d'octroi général pour les associations percevant des subventions d'un montant supérieur à 23 000 euros.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est demandé au Conseil municipal :

✓ d'autoriser le versement de subventions telles que listées dans le texte de la délibération.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Cette dernière souhaite toutefois apporter des précisions concernant les choix que la Commune est appelée à faire. Par exemple, elle compare la dotation dédiée à l'ABC pour l'éducation populaire à celles qui ont été décidées pour le COS et pour le CCAS. Elle justifie ces choix par la « sanctuarisation » des éléments solidaires, c'est-à-dire à la volonté de ne pas réduire le soutien à ce qui constitue l'âme même de la collectivité et le lien social que constitue la vie associative.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Michel BRET

Affaire n° 15-032 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2015

Affaire n° 15-033 : SUBVENTIONS POUR PROJETS SPÉCIFIQUES - EXERCICE 2015

Ces deux points sont présentés conjointement.

À travers la délibération n° 15-032, il s'agit de voter la baisse des subventions accordées à 31 des 80 associations, à hauteur de 5 % seulement. La Ville n'oublie pas que l'ensemble de ces structures constitue le noyau dur de la collectivité. 61 d'ailleurs étaient présentes lors de l'Assemblée générale de l'ABC qui s'est tenue le samedi 28 mars.

Ces subventions ont vocation à soutenir le fonctionnement de ces associations. À titre d'exemple, une baisse de 5 % sur une aide de 285 euros se traduit par 15 euros en moins. De même, s'agissant de la subvention la plus élevée, c'est-à-dire celle qui est versée au Comité des fêtes et de bienfaisance, la diminution est égale à 250 euros alors qu'il est alloué 5 035 euros. S'agissant de l'association La Villanelle, la subvention de 4 460 euros comprend la mise à disposition partielle d'un personnel pour l'encadrement du chœur, de sorte que le montant financier alloué est moindre.

En ce qui concerne les projets spécifiques, la Ville ne souhaite pas baisser les subventions par rapport à celles de l'année précédente. En effet, ils reflètent le dynamisme associatif qui s'exprime week-end après week-end. Sont ainsi soutenues les manifestations récurrentes ou régulières, organisées chaque année, telles que le festival de théâtre *Expression* en septembre et le festival *Jubil'a Jongle* sous l'égide de l'association *Asphyxie*. S'ajoutent en 2015 quatre nouvelles manifestations :

✓ *Octobre Rose*, organisée par l'association S(h)arira, en partenariat avec le CCAS ;

- ✓ la troisième édition du festival *Bouge Ton Port*, qui est pratiquement une biennale et qui se déroulera en mai ;
- ✓ un atelier à l'initiative de l'Amicale laïque, en lien avec l'atelier de gravure et le groupe de jeunes qui participe à l'aide aux devoirs, projet qui sera concrétisé par une présentation au sein de la médiathèque Assia Djebar ;
- ✓ dans la perspective du week-end du patrimoine, dont les dates seront les 19 et 20 septembre 2015, la création d'un livre à partir de l'exposition de cartes postales anciennes qui avait été organisée par le Cercle historique de Blanquefort, sachant que 75 personnes ont déjà répondu favorablement à la demande de souscription.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- ✓ voter pour l'exercice 2015 les différentes subventions de fonctionnement ;
- ✓ voter les différentes subventions pour projets spécifiques de l'exercice 2015.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Valérie CARPENTIER souhaiterait que soient mentionnés les montants des subventions accordées les années précédentes, afin de pouvoir établir une comparaison avec ce qui sera alloué en 2015. Elle ajoute que l'opposition est favorable à ces différentes aides, mais opposée au caractère arbitraire de ces baisses.

- Michel BRET accepte volontiers de transmettre les montants antérieurs. Il rappelle toutefois que ceux-ci sont accessibles publiquement, étant donné qu'ils avaient fait l'objet d'un vote du Conseil municipal en 2014, tant en ce qui concerne le fonctionnement des associations que les manifestations. Ce dernier précise que les nombreuses associations accompagnées par le CCAS ne sont pas concernées par cette diminution de 5 %, notamment le Secours populaire, le Secours catholique, la société Saint-Vincent-de-Paul et les Restos du Cœur.

Il explique par ailleurs que la volonté n'a pas été de prendre une décision arbitraire, mais égalitaire pour l'ensemble du secteur associatif. En pratique, la diminution ne concerne que 31 associations, étant entendu que la plupart ne demandent pas de subvention ou sont accompagnées par la Ville pour des projets spécifiques ou, encore, dégagent des ressources propres.

- Véronique FERREIRA affirme que, depuis longtemps, le maillage de Blanquefort repose sur les associations. Elle tient à ce que cette réalité soit prolongée. Cela étant, elle comprend l'interrogation exprimée par Valérie CARPENTIER, mais ne comprend pas que l'opposition puisse à la fois recommander de trouver une solution face à la diminution des recettes communales et s'opposer à toutes les solutions proposées. Véronique FERREIRA appelle à davantage de cohérence.

Cette dernière confirme que la décision prise ne l'a pas été de façon arbitraire. Au contraire, elle résulte de discussions avec les associations. Madame le Maire témoigne

avoir reçu les têtes de réseau, en présence aussi des adjoints concernés. En effet, toutes les associations avaient été invitées à quatre réunions au total, dont deux avec les têtes de réseau, réunissant d'une part les associations sportives et, d'autre part, les associations non sportives.

En pratique, le 05 représente un budget d'environ 1,5 million d'euros en dotations. Véronique FERREIRA rappelle que le budget de fonctionnement de la Commune comporte le 012, qui compte pour une très large part, mais aussi le 011, qui fait l'objet d'une compression, et le 65, lequel correspond au troisième élément majeur. En effet, depuis des années, la Ville de Blanquefort a fait le choix, non sans raison de pouvoir soutenir les associations. Or, en cas de baisses de recettes, ce compte se heurte à la nécessité de trouver un équilibre.

Véronique FERREIRA évoque les discussions qui se sont déroulées avec les associations. Deux solutions ont alors été entrevues, notamment choisir arbitrairement une association, par exemple sportive, et lui épargner toute restriction budgétaire. Dans ce cas, les subventions aux autres associations seraient encore plus diminuées. Ce n'est donc pas cette option que la Commune a prise et, au contraire, il a été décidé de ne pas choisir entre les associations. En effet, il n'est pas question d'instaurer une hiérarchie entre elles, par exemple entre la pratique du tennis, celle du théâtre ou celle de la poterie. C'est donc plutôt le principe de répartition de l'effort qui a été retenu.

Véronique FERREIRA souligne en outre que certaines associations ont été exclues d'office de cette baisse, en l'occurrence toutes celles qui œuvrent pour la solidarité et, à titre exceptionnel, l'ESB Football qui présentera son plan de redressement judiciaire le 17 avril 2015. À ce sujet, Madame le Maire espère que le tribunal y donnera une issue favorable, sachant que ce plan doit pouvoir convaincre de la possible stabilité financière. En effet, il faudra que le club dégage, chaque année et durant plusieurs années, un excédent plus que conséquent afin de rembourser sa dette.

Cette dernière signale avoir discuté avec les associations réunies à cet effet, le mardi 24 et le mercredi 25 mars 2015. Les échanges sur les questions budgétaires se sont avérés très francs et ouverts. Les associations ont alors déclaré avoir fait leurs propres calculs et en avoir déduit que l'effort à fournir n'était pas insurmontable, justement parce que les subventions étaient maintenues pour les projets spécifiques. Véronique FERREIRA y tient, arguant que toute action spécifique crée du lien social. Elle témoigne avoir expliqué aux représentants des associations que, outre l'aspect budgétaire qui ne se traduit finalement, pour chacune d'elle, que par un montant mineur, la manière de travailler ensemble importe aussi beaucoup. Dans cette optique, il a été convenu qu'une nouvelle réunion serait organisée prochainement, sous forme d'assises, afin d'examiner et décider ensemble, en excluant tout arbitraire, cette façon de travailler encore ensemble.

Véronique FERREIRA met au défi toute autre Ville de la Métropole de verser aux associations, directement ou indirectement, proportionnellement à son budget, une aide aussi élevée que celle de Blanquefort. Compte tenu du nombre d'associations qui sont créées à Blanquefort et dont les représentants affirment qu'ils apprécient de s'y implanter en raison du confort qui leur est offert, Madame le Maire déduit que la politique menée est la bonne.

Mise aux voix, la délibération n° 15-032, relative aux subventions aux associations, est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

Mise aux voix, la délibération n° 15-033, relative aux subventions pour projets spécifiques, est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Michel BRET

Affaire n° 15-034 : ORGANISATION DU CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE « SELFIE BOOK » PAR LA MÉDIATHÈQUE

Pour une première édition, la médiathèque Assia Djebar propose d'organiser un concours photographique intitulé *Selfie Book*, afin de promouvoir à la fois la lecture et la photographie. Il s'agit de sensibiliser un public qui fréquente rarement ou plus du tout la médiathèque. Le travail est en cours avec l'ABC.

Le concours sera doté de six prix, d'une valeur modeste et représentant un montant total de 130 euros, tout en rendant l'événement attractif. Les photographies seront exposées à la médiathèque et, probablement, la remise des prix aura lieu lors du week-end du patrimoine.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

✓ d'autoriser l'organisation du concours photo *Selfie Book* ;

✓ d'approuver le règlement du concours et le montant des prix attribués par le jury.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

Affaire n° 15-035 : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE BOUYGUES TELECOM, DITE BOUYGTEL (INSTALLATIONS D'ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES AU CTM)

La société Bouygtel a demandé que soit établie une convention, afin de définir l'occupation du domaine public pour une antenne située dans l'enceinte du centre technique municipal. Celle-ci est déjà utilisée par la société SFR et Bouygtel souhaite l'utiliser elle aussi. Les conditions réglementaires de sécurité seront assurées et sont prévues à travers la convention.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est demandé au Conseil municipal :

✓ d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public à titre onéreux avec la société Bouygtel ;

✓ de fixer à 3 000 euros la redevance annuelle due au titre de cette occupation.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

**Affaire n° 15-036 : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC RTE
POUR LA PARCELLE BA 41**

**Affaire n° 15-037 : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ERDF
POUR LES PARCELLES AR 170 ET AR 244**

**Affaire n° 15-038 : CONVENTION AVEC ERDF POUR LA RÉALISATION ET LA
REMISE D'OUVRAGES ÉLECTRIQUES, SUITE AU RACCORDEMENT
COLLECTIF POUR LES ÎLOTS VERGNIAUD ET LABONNE**

Ces trois points sont présentés conjointement.

Ces trois conventions de servitude contribueront à améliorer le budget de la Commune. La première porte sur la parcelle BA 41, laquelle se trouve le long de l'avenue de Labarde. Une ligne, d'une longueur de 116 mètres, sera enfouie et, pour ce faire, il convient d'établir une convention de servitude qui permettra à RTE d'entretenir, améliorer et éventuellement réparer la ligne. La compensation forfaitaire de 957 euros relève d'une tarification générale et revêt un caractère définitif.

La deuxième convention, également de servitude, porte sur une ligne de 8 mètres. Elle permettra de raccorder la nouvelle résidence de Saint-Ahon, située rue de la Rivière, au réseau électrique. Dans ce cadre, la compensation, également définitive, sera de 10 euros.

La troisième convention serait passée avec ERDF, visant un raccordement collectif entre les îlots Vergniaud et Labonne. La Commune avait engagé des travaux pour le compte d'ERDF qui, maintenant, propose de rembourser la dépense, soit un montant de 25 484,51 euros.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

✓ d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de servitude avec RTE, portant sur la parcelle communale BA 41 ;

✓ de fixer la compensation forfaitaire due par RTE à 957 euros ;

- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de servitude avec ERDF pour les parcelles communales AR 170, AR 243 et AR 244 ;
- ✓ de fixer la compensation forfaitaire due par ERDF à 10 euros ;
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec ERDF, portant sur les îlots Vergniaud et Labonne, afin que le règlement puisse être établi.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération n° 15-036, relative à la convention avec RTE, est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

Mise aux voix, la délibération n° 15-037, relative à la convention avec ERDF pour les parcelles AR 170 et AR 244, est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

Mise aux voix, la délibération n° 15-038, relative à la convention avec ERDF pour les îlots Vergniaud et Labonne, est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

Affaire n° 15-039 : MODIFICATION DES STATUTS DU SDEEG

Cette délibération est en lien avec le processus de métropolisation. Compte tenu de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles), les Communes ne seront plus représentées individuellement auprès du SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde), mais par la Métropole. Dans cette perspective, une modification des statuts a été adoptée par l'Assemblée générale du SDEEG.

Il convient maintenant de permettre aux Communes et autres groupements de participer aux services du SEEG. Certaines autorisations sont délivrées à la carte, telles que celles qui portent sur le droit des sols, ainsi que sur la distribution publique d'eau potable et de gestion des hydrants, sur l'assainissement et sur les déchets. En matière de fonctionnement, six collèges ont été définis par le SDEEG, respectivement pour l'électricité, le gaz, l'éclairage public, l'énergie, l'assainissement et l'urbanisme.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est demandé au Conseil municipal :

- ✓ d'approuver la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde, afin que la Commune puisse encore y adhérer à travers la Métropole.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

Affaire n° 15-040 : CESSION D'ALIGNEMENT AVENUE DU 11 NOVEMBRE, AU PROFIT DE BORDEAUX MÉTROPOLÉ

Le projet d'alignement concerne des parcelles situées au bord de la piste cyclable qui relie Parempuyre à la rue de la Rivière de Blanquefort. La Communauté urbaine avait incorporé à tort des parcelles au périmètre, mais, inversement, n'avait pas inclus les parcelles qui auraient dû y être. À travers la présente délibération, il s'agit de rétablir l'ordre des choses. En outre, puisque cette opération porte sur le domaine public et vise le bien public, la cession est gratuite.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- ✓ approuver les cessions d'alignement de 182,80 mètres carrés situés avenue du 11 novembre, au profit de Bordeaux Métropole ;
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes s'y rattachant.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sandrine LACAUSSADE

Affaire n° 15-041 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE BORDEAUX TECHNOWEST ET LA VILLE DE BLANQUEFORT

Il est coutume de passer de telles conventions de partenariat avec Bordeaux Technowest. Cette association, dont le siège social se trouve à Mérignac œuvre pour le développement économique de la zone du quadrant nord-ouest. Deux sites sont principalement concernés par ce renouvellement de convention :

- ✓ l'Aéroparc de Mérignac qui a vocation à accueillir des activités aérospatiales et relatives aux drones ;
- ✓ l'Écoparc de Blanquefort, pour des activités éco-industrielles, en particulier la gestion du centre de services de la pépinière et du centre d'affaires, ainsi que l'accompagnement d'entreprises souhaitant s'implanter à Blanquefort.

Dans ce cadre, la société Berkem s'installera à Blanquefort et sera accompagnée, en partenariat avec la Ville, par Bordeaux Technowest. En outre, un travail est mené avec

d'établir des mutualisations entre différentes entreprises, ce à travers le projet ZIRI (Zone d'Intégration des Réseaux Intelligents).

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec Bordeaux Technowest.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Patrick BLANC

Affaire n° 15-042 : CONVENTION ENTRE L'A'URBA ET LA VILLE DE BLANQUEFORT

Cette délibération vise le renouvellement d'une convention habituelle. À cet effet, il s'agit d'accorder à l'A'Urba une subvention de 20 000 euros pour l'année 2015. Il est rappelé que l'A'Urba est l'agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole qui aide la Ville à l'élaboration des projets de construction, de zones naturelles ou de zones de loisirs situés sur le territoire de Blanquefort.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ d'accorder une subvention de 20 000 euros à l'A'Urba pour l'année 2015 ;
- ✓ d'autoriser Monsieur Patrick BLANC, Adjoint à l'aménagement urbain, à signer la convention.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Jean-Louis ALBENTOSA demande si Madame le Maire intervient au sein de l'A'Urba.
- Véronique FERREIRA répond qu'elle en est Présidente.
- Jean-Louis ALBENTOSA annonce que son groupe, à l'unanimité, votera en faveur de cette délibération. Il espère ainsi démontrer que l'opposition peut faire preuve de bonne volonté.
- Véronique FERREIRA l'en remercie et signale qu'en tant que Présidente de cette agence d'urbanisme, elle ne participera pas au vote.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 32 voix. Madame le Maire n'a pas pris part au vote.

RAPPORTEUR : Matthias SWIERZEWSKI

Affaire n° 15-043 : RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS SUCE POUCE ET LES POUSSINS

La Ville de Blanquefort est attachée à l'accueil des familles, ainsi qu'à ses modes de garde différenciés. Sont ainsi proposés des modes de garde collectifs, c'est-à-dire la crèche municipale et les crèches associatives, soit 52 places agréées. La Ville s'engage fortement auprès de ces associations. Dans cet état d'esprit, une convention-cadre est signée, laquelle prendra fin le 31 mars 2015 et qu'il est temps de renouveler.

À travers cette convention, sont fixés les principes majeurs du partenariat entre la Municipalité et les Associations, ainsi que les projets d'évolution, le réseau de la petite enfance et les enjeux de la politique concernant la petite enfance sur le territoire.

Compte tenu du contexte budgétaire, il est prévu, au-delà de la signature même de la convention, d'intensifier le dialogue avec les crèches associatives. Par conséquent, les rencontres seront dorénavant plus régulières. En effet, si l'équipe municipale est confrontée à une gestion stricte du budget, ces crèches associatives doivent faire face à l'évolution des normes et réglementations, notamment sur certains postes. Étant donné que la Ville souhaite pleinement soutenir ces structures, le suivi du partenariat sera plus intense que jusqu'à présent.

Par ailleurs, il convient de souligner l'engagement bénévole des parents qui, en plus de l'organisation parfois difficile qu'ils doivent mettre en place pour accueillir la naissance et la petite enfance de leur enfant, se mobilisent pour la vie des crèches associatives. Ces derniers y consacrent beaucoup de temps, à titre bénévole. C'est un point précieux pour la collectivité et il convient de le saluer.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ de renouveler la convention entre Suce Pouce et la Ville de Blanquefort, d'une part, entre Les Poussins et la Ville de Blanquefort, d'autre part ;
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Suce Pouce ;
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Les Poussins.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Matthias SWIERZEWSKI

Affaire n° 15-044 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS AVEC LA CAF

Le relais des assistants maternels s'inscrit pleinement dans la volonté de diversifier les modes d'accueil. Ce dispositif contribue au développement d'un service de la petite enfance de qualité. Il remplit plusieurs missions au service des parents et des assistants maternels : information, rencontres et échanges.

Une coordonnatrice communale est chargée d'animer le réseau et elle fait office d'interlocutrice. Elle a ainsi pour rôle de proposer des formations visant le maintien des compétences des assistants maternels, et elle reçoit les familles.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ de renouveler la convention d'objectifs et de financement « relais assistants maternels » pour quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 15-045 : AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN ESPACE DE RESTAURATION AU SEIN DU PARC DE MAJOLAN

La présente délibération a pour objet d'apporter un avenant à la convention d'occupation de la Maison des Jardiniers. Par le biais de l'article 6 de l'avenant, il s'agit de permettre à l'exploitant de se déplacer au sein du parc, de la manière la plus propre et douce possible, afin de proposer au public, aux familles et autres, des denrées pour des goûters. Un deuxième article permettra à ce restaurateur de proposer des événements exceptionnels, mis en place par la Ville ou demandés par l'exploitant, qui se dérouleraient à des horaires ne correspondant pas strictement aux plages d'ouverture du parc.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer avec la SARL NOAM G. l'avenant n° 1 à la convention du domaine public pour l'exploitation de l'espace de restauration La Maison des Jardiniers.

Madame le Maire ouvre le débat.

- Brigitte GUYONNAUD rappelle que le gestionnaire du restaurant situé au parc de Majolan est un cuisinier qui avait fréquenté l'Atelier de Cuisine Nomade et qui se montre extrêmement dynamique. Brigitte GUYONNAUD invite tous les élus à se rendre à La Maison des Jardiniers et à soutenir ce dernier.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 15-046 : RÉVISION DU PROGRAMME PLURIANNUEL À L'EMPLOI TITULAIRE

Conformément à la loi du 12 mars 2012, il est mis en place un dispositif pour qu'un certain nombre d'agents contractuels, par voie de sélection professionnelle, intègrent la fonction publique territoriale. En pratique, plusieurs agents ont été proposés et ont accepté de participer à ce mode de sélection. Cette délibération vise la révision du programme pluriannuel afin de remettre en place le dispositif à l'attention de deux agents concernés par une nomination à un grade qui ne correspondait pas pleinement à leur.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est demandé au Conseil municipal :

✓ d'adopter la révision du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.

RAPPORTEURS : Christophe JUSSON et Madame le Maire

Affaire n 15-047 : MISE À JOUR DE LA LISTE DES BÉNÉFICIAIRES DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le statut d' élu est difficilement compatible avec un travail de direction à temps plein dans une entreprise privée. De plus, la délégation regroupant les espaces naturels et l'Agenda 21 nécessite une présence régulière de l' élu concerné sur la Commune, notamment à l' occasion des réunions avec les partenaires : Conseil départemental, Métropole et associations. Il faut donc davantage de disponibilité que celle que peut offrir Christophe JUSSON.

Ce dernier profite de l'occasion pour remercier les trois personnes qui œuvrent chaque jour pour la mission : le Directeur Axel CRÉPEY, ainsi que ses deux assistantes, Chantal ORNON et Nathalie DAVID. Ils travaillent tous les trois avec beaucoup de professionnalisme et sont convaincus de l'intérêt de défendre la trame verte, ainsi que de la nécessaire dimension sociale et de la promotion au sein du futur Agenda 21, afin que Blanquefort poursuive son développement, tout en favorisant l'épanouissement de chacun de ses citoyens. Christophe JUSSON souhaite bonne continuation à Jean-Marie DELUCHE dont l'attachement aux valeurs ci-dessus indiquées ne saurait être mis en doute. Pour certaines petites missions, Christophe JUSSON pourra encore lui apporter son aide.

Madame le Maire remercie Christophe JUSSON pour son honnêteté et pour son soutien. De fait, à travers la présente délibération, il s'agit de basculer le mandat de Conseiller délégué assuré jusqu'à présent par Christophe JUSSON à Jean-Marie DELUCHE, ce pour des raisons de disponibilité professionnelle.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est demandé au Conseil municipal :

- ✓ de retirer de la liste des bénéficiaires de l'indemnité de Conseiller délégué Monsieur Christophe JUSSON, à compter du 4 mars 2015 ;
- ✓ d'autoriser le versement des indemnités de Conseiller délégué à Monsieur Jean-Marie DELUCHE.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée par 26 voix favorables et 7 abstentions (J.-L. ALBENTOSA, N. GAUTIER, V. CARPENTIER, L. SIBRAC, L. GARNIER, C. FACIONE et P. DUREAU).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 15-048 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA VILLE DE BLANQUEFORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX

Le transfert de délégation d'un élu à l'autre, tel que voté ci-dessus, porte effet sur le Conseil de développement du Grand Port Maritime de Bordeaux.

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ de nommer Monsieur Jean-Marie DELUCHE en tant que titulaire ;
- ✓ de maintenir Madame Isabelle MAILLÉ en tant que suppléante.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée par 26 voix favorables et 7 abstentions (J.-L. ALBENTOSA, N. GAUTIER, V. CARPENTIER, L. SIBRAC, L. GARNIER, C. FACIONE et P. DUREAU).

- oOo -

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, remerciant le public pour sa présence, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 10.

Le Conseil municipal se réunira à nouveau le 29 juin 2015.

Pour information : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.